

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 avril 2022 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents par les conseillers Messieurs Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que Mesdames Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Joance Martin, directrice générale et greffière-trésorière.

Absents : Monsieur Jonathan Bolduc-Dufour et Madame Lyne Morin.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MARS 2022**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Décision suite à la demande de prix d'un citoyen pour le centre communautaire
 - b) Atelier créatif – Petites pousses et semis - 23 avril 2022
 - c) Autorisation de dépense pour la Fête de Pâques
- 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
- 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Adoption du règlement 520 relatif à la taxation du contribuable bénéficiaire dans des travaux d'empierrement du fossé du rang Ste-Marie en bordure du lot 4 776 683
 - b) Nomination d'un citoyen/agriculteur sur le territoire de Saint-Sébastien pour le comité de digues et station de pompage
 - c) Nomination de Mathieu Sénécal à titre d'inspecteur municipal
 - d) Avis de motion et présentement du Règlement 507-2 modifiant le règlement 507-1 relatif à la garde de poules en périmètre urbain
- 8. ENVIRONNEMENT**
 - a) Aide financière pour l'achat de protections d'hygiène lavables
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Octroi de contrat pour le fauchage des levées de chemin saison 2022
 - b) Autorisation de dépense pour les fleurs 2022
 - c) Autorisation de dépense pour l'achat de compteurs d'eau
 - d) Autorisation de dépense pour l'achat de paillis
 - e) Autorisation de dépense pour le traitement bactocharge pour les égouts
- 10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Avis de motion et présentation du règlement 521 édictant le code d'éthique et de

déontologie des employés municipaux de Saint-Sébastien

- b) Audit de conformité – Transmission des rapports financiers
- c) Congrès de la FQM – Autorisation pour réservation des chambres d’hôtel
- d) Résolution d’urgence en solidarité avec le peuple ukrainien

11. VARIA

- a) Résumé des rencontres mensuelles de la MRC du Haut-Richelieu
- b) Pâques : bureau municipal fermé le lundi 18 avril 2022
- c) Conférence de Louise Portal sous le thème de l’écriture – 14 avril 2022
- d) Atelier d’écriture avec Mme Louise Portal – 7 mai 2022
- e) Distribution gratuite d’arbres : samedi 14 mai 2022 de 9h00 à 16h00
- f) Rappel - Aide financière 2021 pour couches, camp de jour et activités sportives : date limite au 30 avril 2022

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L’ASSISTANCE

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE : _____ H _____

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l’assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2022-04-051 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Emmanuelle Prud’homme et résolu à l’unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. ADOPTÉE.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2022-04-052 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QU’UNE correction est demandée à la directrice générale par le conseiller Michel Bonneville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-053 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Emmanuelle Prud’homme et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS *** AU 5 AVRIL 2022 ***

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
A.D.M.Q	INSC. CONGRÈS J.ROCHETTE 2022	877,26
C.N.E.S.S.T	AVIS DE COTISATION	173,36
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. 17 AU 31 JANVIER 2022	3 243,55
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. 8 AU 28 SEPT. 2021	796,78
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV.PROF. 1ER FÉV. AU 1ER MARS 2022	13 496,92
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. 22 AU 28 FÉVRIER 2022	994,47
FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCES GÉNÉRALES ET BÉNÉVOLES	20 156,14
FQM	3 FORMATIONS EN ETHIQUE	513,93
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCATS	HONOR. PROF. COUR MUNICIPALE 8 DOSSIERS	1 332,38
POLYVALENTE MARCEL-LANDRY	COLLATION DES GRADES 2022 - 3 FINISSANTS	150,00
PAPETERIE COWANSVILLE	PAPIER, ÉCRAN ET CARTABLES	471,69
MRC DU HAUT-RICHELIEU	CRÉDIT QP DIGUES ET STATIONS	20 973,88
L'HOMME ET FILS	EAU + CREMETTES	15,18
L'HOMME ET FILS	FRAIS DE POSTE	131,80
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	QUOTE-PART VERS. 1/4	23 590,00
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
ÉQUIPEMENT GUILLET INC	CHANGEMENT HUILE + LUMIÈRE	10,74
L'HOMME ET FILS	NETTOYANT ET CORROSTOP REMORQUE	34,46
L'HOMME ET FILS	LAME ET GANTS EN NITRILE	44,80
L'HOMME ET FILS	REFLECTEUR ET PINCEAU	14,18
TRAFIC INNOVATION INC	RÉPARATION BOUTON TRAVERSE	166,71
TERRASSEMENT BOURGEOIS	DENEIG. SAISON 2021-2022 VERS. 2/2	1 954,58
DUVAL, GÉRALD	DÉNEIG. SAISON 2021-2022 BORNE SÈCHE	402,41
B.FRÉGEAU & FILS INC.	DENEIG. SAISON 2021-2022 VERS. 3/3	16 365,31
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	ASSAI. ET IMMO 4E TRIMESTRE 2021	16 942,50
LOISIRS ET CULTURE		
BIENVENUE, BENOIT	COURS DE CARDIO-MUSCU 4 COURS	676,00
LONGPRÉ, JESSICA	SUBV. ACT. DANSE ET DEK HOCKEY	195,00
FORTIER, NICOLAS	ENTR. PATINOIRE SAISON 2021-2022	1 500,00
BOGEMANS, AUDREY	SUBV. CAMP DE JOUR 2021	104,27
LAMOUREUX, EDITH	SUBV. ACT. FOOTBALL 2021	105,00
HARBEC, MEGANE	SUBV. ACT. DANSE ET CAMP DE JOUR	240,89
CADIEUX, SOPHIE	COURS DE YOGA VERS 1/2	856,37
SUBIRAN, VALÉRIE	ATELIER MINI-JARDINS SUCCULENTES	507,00
GOSELIN, VALÉRIE	CAMP DE JOUR 2022	183,00
L'HOMME ET FILS	CHOCOLATS DE PÂQUES	159,67
L'HOMME ET FILS	ROULETTE POUR CHAISE + CORDE ÉLASTIQUE	11,68
L'HOMME ET FILS	ÉCROU + ŒILLET BALANCOIRE	5,22
	TOTAL	<u>127 397,13</u>

2022-04-054 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 127 397.13\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC -MARS 2022	7 953,64
SALAIRE DES ÉLUS	AVRIL 2022	3 355,44
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	247,00
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR MARS 2022	6 954,22
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU MARS 2022	135,67
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION MARS 2022	3 726,57
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	311,67
HYDRO-QUÉBEC	PM1	504,31
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 459,38
HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	942,27
UNIFOR	REMISES MARS 2022	93,94
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES MARS 2022	122,40
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES MARS 2022	256,24
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS MARS 2022	3 713,50
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS MARS 2022	1 333,86
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE AVRIL 2022	1 120,46
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	CANADIAN TIRE - SUPPORT PATINAGE	51,73
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	ATELIER LA FLEURISTE - NAISS + DÉCÈS	144,86
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	WALMART COLORANT + SACS	26,29
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	CHOUQUETTE ET AMANDINE	64,00
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	TIM HORTON - FÊTE D'HIVER	56,94
	TOTAL	32 897,66

5. LOISIRS ET CULTURE

Le conseiller Francis Lamarre arrive à 20h04

A) DÉCISION SUITE À LA DEMANDE DE PRIX D'UN CITOYEN POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

M. Thibert déclare le conflit d'intérêt de Mme Edith Lamoureux et M. Francis Lamarre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a adopté son règlement de taxation pour l'année 2022 en janvier dernier qui inclut les tarifs de location de salle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a adopté une résolution lors de la séance du mois de mars concernant la demande de prix d'un citoyen pour la location du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-03-038 est conditionnelle à ce que le syndicat accepte l'entente soit que le locataire effectue le démontage et de le nettoyage des tables et chaises ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre reçue par Unifor qui mentionne que les tâches effectués par le locataire sont des tâches protégés par la convention collective ayant été adoptée par la municipalité et les employés en juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que cette lettre soit lue lors de la présente séance de conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a été averti le 30 mars dernier de la possible prise de décision du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-055 Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien respectera son règlement de taxation et la convention collective en vigueur ;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien accorde le tarif de 50\$ pour les locations jusqu'au 30 mars dû au délai d'avis au citoyen ;

QUE cette résolution soit effective en date d'aujourd'hui. **ADOPTÉE.**

B) ATELIER CRÉATIF – PETITES POUSSÉS ET SEMIS – 23 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien désire offrir un atelier de semis et petites pousses à l'occasion du Jour de la Terre le 23 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir la tarification pour cet atelier ;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-056 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien offre aux citoyens de Saint-Sébastien l'inscription à 5.00\$ au lieu de 12.00\$ et absorbera la différence ;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien offre l'inscription aux non-résidents à 12.00\$. **ADOPTÉE.**

C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA FÊTE DE PÂQUES

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs propose une chasse aux cocos dans le parc et un bingo pour enfants par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte les enfants de l'extérieur de Saint-Sébastien sans frais cette année;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-057 Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 600.00\$ soit autorisée pour la fête de Pâques qui aura lieu le vendredi 15 avril 2022. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun point à l'ordre du jour.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU RÈGLEMENT 520 RELATIF À LA TAXATION DU CONTRIBUABLE BÉNÉFICIAIRE DANS DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DU FOSSÉ DU RANG STE-MARIE EN BORDURE DU LOT 4 776 683

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

RÈGLEMENT 520

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXATION DU CONTRIBUABLE BÉNÉFICIAIRE DANS DES TRAVAUX D'EMPIERREMENT DU FOSSÉ DU RANG STE-MARIE EN BORDURE DU LOT 4 776 683

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement des factures;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet à la séance régulière du 1^{er} mars 2022, par le conseiller Jonathan Bolduc-Dufour;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-058 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien impose une taxe, selon les dépenses encourues, au propriétaire pour l'empierrement de protection du talus du fossé en bordure de sa propriété :

Matricule	Lot	Total
3402 80 3629	4 776 683	6 322.85\$
TOTAL :		6 322.85\$

ARTICLE 2

Ce compte sera payable dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte. Le taux d'intérêts annuel pour tout retard de paiement sera de 8%. Il sera prélevé 2.00\$ pour tout envoi d'avis de rappel pour taxes impayées.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion le 1^{er} mars 2022
Adopté le 5 avril 2022
Avis public affiché le 11 avril 2022

B) NOMINATION D'UN CITOYEN/AGRICULTEUR SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-SÉBASTIEN POUR LE COMITÉ DE DIGUES ET STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QU'un citoyen/agriculteur doit être nommé pour le comité de digues et stations de pompage;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-059 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que Mme Lyne Morin soit la représentante désignée par la municipalité à titre de citoyenne pour le comité des digues et stations de pompage.
ADOPTÉE.

C) NOMINATION DE MATHIEU SENÉCAL À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE notre contrat avec la firme Gestim Inc. prévoit deux jours par semaine de service aux citoyens, de mars à novembre inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE notre inspecteur, M. Alexandre Henry, ne peut pas fournir deux jours par semaine présentement;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-060 Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter M. Mathieu Senécal en tant qu'inspecteur de la firme GESTIM Inc. comme deuxième inspecteur à Saint-Sébastien
ADOPTÉE.

D) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 507-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 507-1 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN PÉRIMÈTRE URBAIN

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Prud'homme.

8. ENVIRONNEMENT

A) AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PROTECTIONS D'HYGIÈNE LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien verse une aide financière à ses citoyens pour l'achat de couches lavables neuves pour les enfants de 0 à 1 an;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de favoriser la réduction de la consommation de produits polluants à usage unique;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-061 Il est proposé par Mme Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien offre un remboursement de 50% des factures sur les produits d'hygiène lavables jusqu'à concurrence de 250\$ par famille;

QUE les produits admissibles sont : couches lavables pour tous âges, inserts et feuilles lavables pour couches lavables, couches de piscine lavables, contrat de location de couches lavables (minimum de 12 mois); culottes d'entraînement à la propreté (100% lavable), culottes et serviettes lavables pour fuites urinaires, coupes menstruelles, culottes et serviettes menstruelles lavables, compresses d'allaitement lavables, protège-dessous lavables, couvre-couches;

QUE cette subvention fonctionne sur les produits neufs ou usagés;

QUE la municipalité prendra une seule demande de remboursement par année avec preuve de résidence et factures officielles provenant d'une entreprise (magasin, site Internet, friperie, comptoirs vestimentaires, etc.);

QUE la date limite pour recevoir la demande de remboursement est le 30 avril suivant l'année civile;

QUE l'entrée en vigueur de cette subvention soit en date du 1^{er} mai 2022;

QUE la municipalité encourage fortement ses citoyens à utiliser ces types de produits afin de diminuer notre empreinte écologique;

QUE la résolution abroge la résolution 2019-02-025 concernant l'aide financière pour l'achat de couches lavables. ADOPTÉE.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OCTROI DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMIN SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le fauchage des levées de chemin a été reçue au bureau municipal en date du 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci;

André Paris Inc.

6 840.00\$ (taxes en sus) pour l'année 2022

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-062 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat de fauchage des levées de chemin soit confié à André Paris inc., conformément à sa soumission du 22 mars 2022 dernier au montant de 1 040.00\$ (taxes en sus) pour la 1^{ère} coupe et 5 800.00\$ (taxes en sus) pour une 2^e coupe, incluant les 2 côtés du rang de la Baie à partir de la limite de Saint-Sébastien et Venise-en-Québec jusqu'à la route 133 ainsi que le rang des Dussault des 2 côtés jusqu'aux limites de Saint-Alexandre, à partir de la route 133;

QUE les travaux de fauchage soient réalisés avant le 24 juin pour la première coupe et vers la fin du mois d'août pour la deuxième coupe et/ou coordonnés en même temps que le fauchage du Ministère des transports du Québec. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES FLEURS 2022

2022-04-063 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise la dépense de 780.00\$ taxes comprises à la compagnie Les Aménagements paysager B.B. enr. pour les fleurs, la terre, la plantation, l'arrosage, l'entretien et l'engrais pour le pot rond dans le parc, le pot rectangle en mosaïque, les deux (2) entrées du village, l'entrée du centre communautaire et les deux (2) étages du livre en avant du centre communautaire. ADOPTÉE.

C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

2022-04-064 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise l'achat de 6 compteurs d'eau auprès de l'entreprise Compteurs d'eau du Québec à un montant approximatif de 2 180.16\$ taxes incluses. ADOPTÉE.

D) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE PAILLIS

2022-04-065 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise l'achat de poches de paillis lorsque celles-ci seront en spécial auprès de L'Homme et fils pour un montant approximatif de 400.00\$. ADOPTÉE.

E) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE TRAITEMENT BACTOCHARGE POUR LES ÉGOUTS

2022-04-066 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise la dépense de 792.00\$ avant taxes auprès de Nuvac Éco-science Inc. pour le traitement Bactocharge pour les égouts municipaux. ADOPTÉE.

10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 521 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE SAINT-SÉBASTIEN

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Bonneville.

B) AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

2022-04-067 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). ADOPTÉE.

C) CONGRÈS DE LA FQM – AUTORISATION POUR LA RÉSERVATION DES CHAMBRES D'HÔTEL

2022-04-068 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la directrice générale soit autorisée à réserver les chambres d'hôtel pour le maire (3 nuits) et un conseiller (2 nuits) pour le congrès de la FQM qui aura lieu du jeudi 22 au samedi 24 septembre 2022. ADOPTÉE.

D) RÉSOLUTION D'URGENCE EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoqué la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE :

2022-04-069 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.
ADOPTÉE.

11. VARIA

A) RÉSUMÉ DES RENCONTRES MENSUELLES DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

M. le maire fait le résumé des points concernant Saint-Sébastien.

B) PÂQUES : BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE LUNDI 18 AVRIL 2022

La directrice générale mentionne que le bureau municipal sera fermé le lundi 18 avril prochain dû au congé de Pâques.

C) CONFÉRENCE DE LOUISE PORTAL SOUS LE THÈME DE L'ÉCRITURE – 14 AVRIL 2022

La directrice générale mentionne les activités sous le thème de l'écriture offertes par le Carrefour culturel telles que la conférence de Mme Louise Portal et son atelier d'écriture. Les citoyens peuvent s'inscrire en téléphonant au bureau municipal.

D) ATELIER D'ÉCRITURE AVEC MME LOUISE PORTAL – 7 MAI 2022

La directrice générale a parlé de cet atelier avec le point 11C).

E) DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES : SAMEDI 14 MAI 2022 DE 9H00 À 16H00

La directrice générale mentionne que le don d'arbres aura lieu le samedi 14 mai prochain et que les essences ne sont pas encore connues.

F) RAPPEL – AIDE FINANCIÈRE 2021 POUR COUCHES, CAMP DE JOUR ET ACTIVITÉS SPORTIVES : DATE LIMITE AU 30 AVRIL 2022

La directrice générale rappelle que les demandes de remboursements pour les couches lavables, le camp de jour et les activités sportives 2021 doivent être remises au bureau municipal au plus tard le 30 avril prochain.

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le conseil répond aux questions des citoyens présents.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-04-070 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h14. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et greffière-trésorière